

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Date de convocation : 17 mars 2021
Date d'affichage : 18 mars 2021
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoir : 1 Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars à 18 h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENT-E-S :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,
Mme Christiane LAISNEY, M. Marc LALANDE, Mme Françoise BAILEY, M. Richard CORNILLE, adjoints,
Mme Catherine DUCHEMIN, Mme Sophie LETERRIER, Mme Sandrine MOUCHEL LAUNEY, M. Emmanuel SANSON, M. Mickaël LELONG, M. Mathieu BOUGIS, Mme Victoria GREARD, M. Jean-Paul LEFORESTIER, M. Thierry LE FORESTIER

ETAIENT ABSENT-E-S EXCUSE-E-S : Mme Alicia LE BORGNE (*pouvoir à Sophie LETERRIER*)

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Sophie LETERRIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la précédente réunion, lequel est approuvé et signé des membres présents.

DCM 14-2021 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2020 du **budget « Lotissements communaux »** présentés sous la présidence de Christiane LAISNEY, lequel fait apparaître un résultat excédentaire en section d'investissement de :

⇒ **231 320,31 €**

DCM 15-2020 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2020 du **Budget Principal 2020** présentés sous la présidence de Christiane LAISNEY, lequel fait apparaître les résultats suivants :

- section de fonctionnement : excédent de **2 359 071,08 €**
- section d'investissement : excédent de **458 424,36 €**

Résultats repris au budget 2021 en recette de chacune des sections respectives

DCM 16-2021 : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENTS COMMUNAUX 2021

Le projet de Budget Primitif « Lotissements Communaux » pour l'exercice 2021 présenté par Monsieur le Maire est soumis à l'appréciation des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de clôturer ce budget en cette fin d'année, pour les raisons suivantes :

- le dernier terrain du lotissement Suzanne Renard est vendu.
- depuis le transfert de la ZA, la commune ne paye plus de TVA sur marge lors des ventes puisqu'elle est acquittée par la CA du Cotentin.
- les terrains réservés par la commune feront l'objet d'une opération dite « livraison à soi-même » dès retour de l'accord de la CA du Cotentin. La TVA sur le prix de revient devra alors être acquittée par la commune cette année 2021.

C'est pourquoi, les opérations comptables présentées dans ce budget consistent à

- annuler le stock
- transférer vers le budget communal la valeur des espaces communs (voirie et espaces verts) et les parcelles restant à vendre
- rembourser les avances et les subventions

Les dépenses et les recettes s'équilibreraient comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 003 000.00	1 003 000.00
section d'investissement	1 053 449.32	1 053 449.32
TOTAL BUDGET	2 056 449.32	2 056 449.32

Le Conseil Municipal à 12 voix Pour et 3 Abstentions :

- **APPROUVE** le budget Lotissements Communaux pour l'exercice 2021, budget voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre au niveau de la section d'investissement, tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

- **DECIDE** la clôture le budget Lotissements Communaux au **31 décembre 2021**.

DCM n°17-2021 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le nouveau schéma de financement des collectivités locales prévus par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 du 29 décembre 2019 entrent en vigueur en 2021. En application de ces nouvelles dispositions législatives, les précisions suivantes relatives à la réforme de la fiscalité directe locale et aux modalités de vote des taux 2021 sont apportées :

- à compter de cette année, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est perçu par l'État, les collectivités locales perçoivent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et éventuellement la taxe d'habitation sur les logements vacants,

- les collectivités ne votent pas de taux de taxe d'habitation, ces taux sont gelés en 2021 et 2022 à leur niveau de 2019,

- la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes.

Aussi, le taux de référence de Foncier Bâti 2021, figurant sur l'état 1259 (notification des bases taxables non reçu à ce jour), est égal à **la somme** du taux communal de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2020 et du taux Départemental de Foncier Bâti en 2020 soit : **taux communal de TFPB 8,84 % + 21.42 %, soit 30,26 %**. Le vote de ce taux de référence permet de maintenir une pression fiscale équivalente à celle de 2020. Un coefficient correcteur attribué à chaque commune, neutralise l'écart selon si la TFPB vient compenser en plus ou en moins, la perte de TH.

Le Conseil Municipal, considérant que ces nouvelles dispositions permettent le maintien de la pression fiscale, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les impôts et de voter les taux de 2021 comme suit :

- ↳ taux de TFPB à 8.84% auquel s'ajoute le taux départemental de 21.42%, soit **30,26 %**
- ↳ taux de TFNB à **20,27 %**

DCM 18-2021 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

Le projet de Budget Primitif COMMUNAL pour l'exercice 2021 présenté par Monsieur TOLLEMER est soumis à l'appréciation des membres du Conseil Municipal.

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 110 754,00	4 110 754,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 045 965,00	3 045 965,00
TOTAL BUDGET N	7 156 719,00	7 156 719,00

Les **dépenses d'investissement** individualisées par opération représentent un montant de **1 873 619 €** :

Matériel divers	8 000
Refonte site internet, logiciel et mobilier mairie	11 000
Renouvellement mobilier Salle ERS	10 400
Lancement projet Maison Assistante Maternelle	50 000
Programme de voirie « La Coquerrerie »	30 000
Préau école maternelle et projet nouvelle cantine - acquisition terrain	506 548
Lancement projet salle polyvalente	100 000
Sonorisation Eglise	15 871
Réfection toiture salle de sports	500 000
Citypark	60 000
Aménagement et sécurisation du bourg	140 000
Matériel technique	31 000
Lancement projet transfert atelier municipal dans ZA	200 000
Sécurisation agglomération La laiterie	45 000
Effacement réseau H. Es Adams-prise illuminations -Eclairage public parking ERS	60 800
Mobilier urbain : 2 sanitaires, bancs, jeux et fitness	105 000

Les dépenses non individualisées s'élèvent à **1 172 346 €**, majorées cette année par les opérations de suppression du budget lotissement (935 000 €). A noter par ailleurs que 2021 représente la dernière année de remboursement de l'emprunt de la salle de sport (84 190 €).

Les dépenses d'investissement sont financées essentiellement par **les recettes** suivantes :

Excédent de 2020	458 424
TVA 2019	13 121
Taxe urbanisme	8 000
Remboursement des avances du budget « lotissements »	1 053 448
Autofinancement prélevé en section de fonctionnement	1 459 395

La section de fonctionnement est établie à **4 110 754 €**.

Elle est alimentée en recettes, en grande partie, par l'excédent conséquent de 2020 de **2 359 071,08 €** et les impôts, taxes et compensations pour **1 418 911 €**. La clôture du budget « lotissements » procure également un excédent de **180 870 € versé au budget communal**.

Les dépenses s'équilibrent principalement par les charges à caractère général, les charges de personnel et les charges de gestion, représentant **1 272 479 €**. **L'autofinancement dégagé de 2 800 000 € alimente en partie la section d'investissement pour 1 459 395 €, on estime ainsi une réserve pour autofinancement futur d'environ 1 300 000 €**

Le conseil municipal, après présentation des prévisions budgétaires, à 12 voix Pour et 3 Abstentions

- ↳ **ADOpte** le budget COMMUNAL pour l'exercice 2021, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement, tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

DCM 19-2021 : Vente maison Saillard

Par délibération n°4-2021 du 3 février 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la mise en vente de la maison d'habitation Saillard sise 32, rue St Hermeland, cadastrée AB 229 au prix de 75 000 € net vendeur. Deux propositions écrites ont été déposées :

- Acquisition par le petit fils des anciens propriétaires, très attaché à cet immeuble, au prix de 80 000€ sans condition suspensive d'obtention de prêt.
- Acquisition pour but locatif au prix de 76 500 €, sous réserve d'obtention du prêt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

↳ **décide** la vente définitive de cet immeuble à Monsieur David ALEXIS plus offrant, soit au prix de 80 000 € net vendeur, charge à lui de régler les frais de transaction.

- ↳ **autorise** le Maire à signer l'acte de vente et toute pièce ad hoc.

DCM 20-2021 : Validation de l'évolution des moyens pour le réseau lecture et les services petite enfance du service commun Cœur Cotentin

Le service commun gère depuis le 1^{er} janvier 2019 diverses compétences pour les communes de Cœur Cotentin, principalement dans le domaine de la petite enfance ainsi que le réseau lecture « Lire@Coeur ». Afin de suivre ces différents services, des groupes de travail thématiques, composés d'élus communautaires et municipaux, ont été constitués.

Lors de leurs travaux, les groupes de travail « finance », « réseau lecture » et « petite enfance » ont identifié certaines problématiques de moyens. Ils se sont réunis le 20 janvier 2021 pour croiser leurs réflexions et identifier les points à faire remonter en commission de territoire.

La commission de territoire réunie le 27 janvier a pris connaissance et validé à l'unanimité l'ensemble des propositions des différents groupes de travail. **Ces propositions passent notamment par l'augmentation des moyens humains dédiés à ces services.**

Ainsi, il est demandé aux communes membres de se positionner sur les évolutions suivantes :

↳ Réseau lecture « Lire@coeur » :

Déployer davantage le service sur l'ensemble des communes **en passant le temps de travail de la coordinatrice à un temps plein.**

↳ Crèche de Valognes :

La crèche de Valognes compte 8.8 ETP pour un accueil allant jusqu'à 34 enfants. Ces moyens humains sont largement en deçà des autres établissements similaires de l'agglomération et se révèlent en pratique très insuffisants. Les élus de la commission de territoire proposent donc de **passer d'un poste de mi-temps à un temps complet et d'augmenter de trois heures un poste aujourd'hui à 32h. Ils proposent également d'assurer le nettoyage de la salle repas via une prestation de service.**

↳ Lieu d'Accueil Enfants Parents, LAEP :

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents de Valognes accueille les familles le mercredi matin de 9h00 à 11h30. Le succès rencontré est tel que la fréquentation dépasse désormais les capacités d'accueil. Les enfants de 4-6 ans, que nous devrions accueillir (convention CAF), ne peuvent pas être acceptés et la qualité d'accueil est parfois compromise lors des pics de fréquentation. La commission de territoire souhaite d'une part communiquer sur un service réservé aux habitants du Cœur du Cotentin et d'autre part développer une dynamique de bénévolat tout en dotant le LAEP de moyens supplémentaires pour mener à bien sa mission : **ouvrir une antenne à Bricquebec-en-Cotentin et si besoin, procéder à l'élargissement des horaires d'ouverture sur Valognes.**

↳ Relais Assistantes Maternelles, RAM :

Le périmètre du RAM du Cœur du Cotentin est le plus étendu de l'agglomération et comprend près de 300 assistantes maternelles. Il fonctionne avec trois animatrices à temps partiel ou non complet. Cela représente 2.21 ETP alors que les préconisations de la CAF sont d'un ETP pour 70 assistantes maternelles. Ce périmètre important couplé à des moyens humains limités, impacte la qualité du service (matinées d'éveil trop courtes, hétérogénéité du service sur le territoire, impossibilité d'accueil des moins de 18 mois,...) La commission de territoire souhaite donc allouer des moyens supplémentaires au RAM afin **d'améliorer la qualité du service, en ajoutant une matinée d'éveil sur Valognes et en augmentant le budget dédié aux intervenants (musique, motricité...).**

S'agissant d'un coût supplémentaire, il revient aux communes de le financer suivant la clé de répartition du service commun. Elle est de 7.68 % pour Sottevast, représentant une participation de **3 673.04 €**

Il est précisé que le service commun sera excédentaire d'environ 315 000 € une fois le résultat 2020 intégré : 100 000 € seront réservés pour l'investissement et 100 000 € pour divers remboursements au budget principal. L'excédent réel sera donc d'environ 115 000 € et s'explique par des sous-réalisations notamment liées au contexte sanitaire ainsi que par le versement chaque année par les communes de 20 % de la DSC solidaire (environ 56 000€).

Les augmentations de service proposées ne devraient donc pas entraîner d'appel de cotisations supplémentaires aux communes dans les prochaines années.

Le Conseil Municipal à l'unanimité » des membres présents ou représentés :

- **Valide** l'évolution des services proposée pour le réseau lecture, la crèche de Valognes, le Relais Assistantes Maternelles et le Lieu d'Accueil Enfants Parents.
- **Autorise** le maire à signer l'avenant N° 1 à la convention des agents du service commun précisant le temps de travail de chaque agent pour le service commun.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Lorsqu'une créance paraît irrécouvrable en raison de la situation de son débiteur (insolvabilité) ou de l'échec du recouvrement, le comptable peut demander l'admission en non-valeur de la créance. La décision d'admission en non-valeur relève de l'assemblée délibérante. C'est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Pour autant, l'admission en non-valeur n'éteint pas le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans le cas où le débiteur reviendrait à meilleur fortune.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, considérant que les poursuites sont demeurées sans effet, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Accepte** l'admission en non-valeur des titres de recettes du budget principal
 - n° 18 de l'exercice 2015, repas occasionnels, montant de **34,00 €**
 - n° 8 de l'exercice 2016, repas occasionnels, montant de **44.40 €**
- **Dit** que le montant total de ces titres de recettes admis en non-valeur s'élève à **78.40 €**
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance

- Attribution des marchés toiture salle de sports
 - Lot 1 couverture : SEB FOUCAULT 331 722.14€ HT compris remplacement des chéneaux (sans bardage)
 - Lot 2 ravalement total : Ent LEFEVRE 18 175.54 € HT
 - ↳ Total **349 897.68 € HT**
 - Signature des marchés prévue le 7 avril
- Commande des 4 agrès : SYNCHRONICITY **7 405.05 € HT** (prix départ 8 086 € HT)

Avancements des dossiers et informations diverses

1- **Communication** : Sophie LETERRIER

- ↳ Nouveau site internet : Avancement de la reprise des données - présentation de la page d'accueil.
- ↳ Devis Daltoner en cours pour rapatriement du central téléphonique dans le bureau secrétariat et installation de câblage informatique destiné à l'espace Coworking

2- **Social** : Christiane LAISNEY

- ↳ Projet du marché hebdomadaire : avis favorable du SDIS et attente de celui de la gendarmerie requis pour finaliser dossier de demande d'accord de la Fédération des Marchés de France –une extension du réseau éclairage public est à l'étude avec le SDEM – il est possible d'accueillir une vingtaine d'exposants
- ↳ Bilan commission communication :
- ↳ CISPD : Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a vocation à « constituer le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance au niveau local » - Missions du CMS (Centre Médico Social) – Appel à vigilance envers les personnes en difficulté
- ↳ La sono de l'église est désormais opérationnelle
- ↳ Les travaux d'effacement des réseaux sont en cours rue es Adams

3- **Travaux** : Marc LALANDE

- ↳ Présentation de modèles de deux toilettes sèches : plage verte et parking Pérette
- ↳ Travaux en cours : lavoir H. Es Adams – Préau école maternelle – Traversée évacuation pluviale route de la Prévellerie – Signalisation horizontale à refaire – Zones de croisement du Gîte – Jeux « plage verte » en cours d'installation – devis demandés pour remplacement porte de secours salle ERS et ajout porte au local de stockage.
- ↳ Projet acquisition d'une balayeuse – invitation à démonstration le 31 mars pour ceux qui le souhaitent.
- ↳

4- **Scolaire** : Françoise BAILEY – Sandrine MOUCHEL LAUNEY

- ↳ Projet de transfert de la cantine du groupe scolaire vers construction nouvelle sur le nouveau terrain acquis – retour sur contact de deux architectes
- ↳ Remplacement de la machine à laver

5- **Sports et animations** : Richard CORNILLE

- ↳ Information sur la mise en œuvre du Citypark

6- **Infos diverses** : Jean-Pierre TOLLEMER

- ↳ Présentation du SDEM au prochain CM 14 avril avancé à 18h30 : transfert compétence gaz
- ↳ Informations sur le Plan mobilité dont création d'une ligne de bus avec arrêt à Sottevast
- ↳ Demande de permis d'aménager déposé pour lotissement rue Guerrand
- ↳ La voute du transept de l'église se fissure provoquant un début d'effritement.

La séance est levée à 23 heures

Le Maire,
Jean-Pierre TOLLEMER



La Secrétaire de Séance,
Sophie LETERRIER

